

Je dirai, tout d'abord, que le 4 mars, le secrétaire général des Nations Unies a demandé officiellement au gouvernement canadien de fournir un contingent en vue de rétablir la paix dans l'île de Chypre. Cette demande faisait suite à une résolution adoptée le jour même par le Conseil de sécurité, laquelle recommandait la création d'une force en même temps que la nomination d'un médiateur.

Le Conseil de sécurité recommandait que la tâche confiée à cette force ait pour objet de sauvegarder la paix et la sécurité internationales; que la force mette tout en œuvre pour prévenir de nouveaux combats et qu'elle contribue, le cas échéant, au maintien et à la restauration de l'ordre et de la paix et au retour à une situation normale.

On a également recommandé que la durée du maintien de la force à Chypre soit de trois mois.

Je pense que tous les honorables sénateurs sont conscients du fait que les Canadiens s'inquiètent de l'avènement possible d'un conflit entre la Grèce et la Turquie, deux nations qui sont voisines, et qui sont des nations alliées du Canada au sein de l'Alliance de l'OTAN. Je pense, aussi, que les Canadiens en général ont le sentiment qu'une aide doit être envoyée à Chypre dans cet état d'urgence — Chypre qui, comme le Canada, fait partie du Commonwealth des nations britanniques. Je pense que les Canadiens ont généralement approuvé d'autres opérations de ce genre pour le maintien de la paix dans lesquelles le Canada s'est engagé depuis la fin de la dernière Grande Guerre. Des troupes canadiennes ont été en service en Corée, au Congo, au Moyen-Orient, au Cachemire et en Indochine.

Deux jours après que le Conseil de sécurité eût pris la décision que je viens de mentionner, soit le 6 mars, le représentant permanent du Canada aux Nations Unies a soulevé certaines questions au sujet de cette affaire au cours d'un entretien avec le secrétaire général. Ces questions portaient sur l'ampleur et la composition de la force, sur le rôle qu'on projetait de lui assigner et sur les pouvoirs dont elle jouirait. L'exposé qu'il a fait au sujet de la composition de la force serait apprécié, je crois, par la majorité des Canadiens, car il a dit que la force devrait revêtir un caractère fondamentalement international. C'est exactement ce qu'on a fait car, en plus du Canada, la Suède et la Finlande détachent maintenant des contingents qui travailleront de concert avec ceux de la Grande-Bretagne, de la Turquie et de la Grèce, qui sont déjà descendus sur l'île. En outre, l'Irlande a accepté, moyennant certaines conditions, d'y affecter un contingent d'environ 500 hommes. Je crois aussi que les déclarations que j'ai

faites un peu plus tôt établissent nettement que la paix mondiale, du moins dans la région méditerranéenne, était vraiment menacée, par suite des événements dont le secrétaire général a fait état dans sa déclaration de ce matin et qui se sont produits aujourd'hui et hier. Évidemment, n'oublions pas que la Grèce et la Turquie ont à Chypre des droits qui leur ont été conférés par traité et qui leur permettent d'intervenir dans certaines circonstances.

L'honorable M. Choquette: Pour quel camp allons-nous opter?

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): L'opération consiste à maintenir la paix; il n'y a pas lieu d'opter ni pour l'un ni pour l'autre.

L'honorable M. Choquette: Oui, mais il faut quand même faire son choix.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): L'honorable sénateur me permettra-t-il de formuler une déclaration, ce qui n'est pas tâche facile en l'occurrence?

Honorables sénateurs, la population de Chypre se compose de 83 p. 100 de Grecs, soit environ 400,000 personnes, et de 17 p. 100 de Turcs, soit à peu près 100,000 personnes. Le problème à Chypre tient essentiellement à un conflit au sujet de la constitution qui a été adoptée dans ce pays. Évidemment, pour résoudre le problème constitutionnel, on ne saurait trop insister sur l'importance de la médiation et de la collaboration. C'est pourquoi le Conseil de sécurité a souligné l'importance d'un médiateur dans une situation comme celle-ci. C'est aussi la raison pour laquelle il est suprêmement important d'établir une force internationale pour maintenir la paix dans l'île, pendant qu'on procède à la médiation.

Le gouvernement du Canada ne se fait pas d'illusion quant aux difficultés de cette opération, car les entreprises de maintien de la paix auxquelles le Canada a déjà participé n'ont pas été faciles. Elles sont habituellement coûteuses et souvent plus coûteuses qu'on ne l'avait prévu au début.

La durée du travail n'a jamais été très bien définie. D'autre part, nous pouvons nous attendre à des événements de nature très grave. N'oublions pas que la force ne sera pas une armée d'occupation. Sa réussite dépendra de la mesure de collaboration entre les collectivités grecques et turques de l'île, ainsi qu'entre les gouvernements de la Grèce et de la Turquie, qui ont tous deux, comme je l'ai déjà dit, des droits sur l'île, garantis par traité.